

2016

2021

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



PLAN STRATÉGIQUE

Le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a été élaboré en conformité avec la Loi sur l'administration publique (RLRQ, c. A-6.01).

Ce document ainsi que le tableau synthèse du Plan stratégique 2016-2021 peuvent être consultés dans le site Internet du Ministère :

WWW.MIDI.GOUV.QC.CA

Rédaction épïcène

Ce plan stratégique a été rédigé en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à la fois aux genres féminin et masculin. Lorsque cela se révèle nécessaire, le féminin accompagne le masculin pour assurer une rédaction inclusive.

Les principes de la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, c. O-1.3) ont été pris en compte dans l'élaboration de ce plan stratégique.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN : version imprimée 978-2-550-77111-1

ISBN : version électronique 978-2-550-77112-8

© **Gouvernement du Québec – 2017**

Tous droits réservés pour tous pays

2016

2021

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



PLAN STRATÉGIQUE



MESSAGE DE LA MINISTRE

C'est avec plaisir que je vous présente le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, qui expose la mission, la vision, les orientations et les objectifs que le Ministère s'engage à atteindre au cours de ces cinq années.

Ce plan stratégique vise à renouveler nos efforts afin de mieux sélectionner, mieux intégrer et mieux vivre ensemble. Il exprime notre volonté de favoriser la contribution de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français de même qu'au dynamisme des villes et régions. La mobilisation des acteurs-clés dans toutes les régions du Québec pour l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives ainsi que la modernisation de notre système d'immigration afin de le rendre compétitif et performant contribueront certainement à la concrétisation du plan stratégique.

Le Plan stratégique 2016-2021 reflète la vision d'avenir exposée dans la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action 2016-2021 dévoilées en mars 2016.

Je suis fier de pouvoir compter sur le leadership et la mobilisation du personnel du Ministère et de nos partenaires pour assurer la mise en œuvre des priorités contenues dans ce plan stratégique. Je les assure de mon soutien tout au long de sa mise en œuvre.

Je tiens à remercier l'équipe de direction ainsi que l'ensemble du personnel qui font en sorte, au quotidien, de promouvoir l'inclusion ainsi que de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective et à la prospérité du Québec.

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,

Kathleen Weil





MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le Plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion précise les priorités ministérielles jusqu'au 31 mars 2021.

Les orientations et les objectifs de ce plan stratégique sont le fruit de réflexions concertées de la haute direction, du Comité de soutien à la gouvernance, composé de gestionnaires du Ministère, ainsi que du personnel.

Pour les cinq années couvertes par ce plan, le Ministère s'est doté d'orientations innovantes et stratégiques, notamment la mise en place d'un système d'immigration performant et compétitif et la mise en œuvre d'une offre de services adaptée aux besoins des personnes immigrantes et à ceux des collectivités. Ce plan stratégique, axé autour de cinq enjeux, reflète la volonté du Ministère de promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, de sélectionner les personnes immigrantes et de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective.

Par ce plan stratégique, le Ministère vise à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques, des partenaires des milieux de vie et des ministères et organismes, et à renforcer la concertation de tout un chacun pour l'atteinte de notre objectif commun de faire du Québec une société prospère, francophone, inclusive et fière de sa diversité.

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier le personnel, nos partenaires ainsi que toutes les personnes qui contribueront à l'atteinte des objectifs énoncés dans ce plan stratégique. Ensemble, nous allons en faire un succès!

Le sous-ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,

Robert Baril



LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

LA MISSION

Promouvoir l'immigration, la diversité et l'inclusion, sélectionner les personnes immigrantes et favoriser leur pleine participation au développement du Québec.

LA VISION

Un ministère mobilisé et engagé à être maître d'œuvre d'un système d'immigration performant et à contribuer de façon concertée à la prospérité d'un Québec francophone, inclusif et fier de sa diversité.

LES VALEURS

L'éthique est au cœur de la mission du Ministère qui dispose d'ailleurs d'un plan d'action en cette matière. Le Ministère fait siennes les grandes valeurs gouvernementales que sont la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité et l'impartialité. En complément, il s'engage à promouvoir l'ouverture à la diversité.

LES COLLABORATIONS

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires. Dans la poursuite de sa mission, il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des municipalités, des ordres professionnels et autres organismes de réglementation, des organismes de développement économique et des organismes à but non lucratif.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	
LE CONTEXTE	8
PARTIE 2	
LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS.....	12
ENJEU 1	
LA CONFIANCE DANS UN SYSTÈME D'IMMIGRATION PERFORMANT ET COMPÉTITIF	12
ENJEU 2	
LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC.....	13
ENJEU 3	
L'ÉDIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ATTRACTIVE	18
ENJEU 4	
DES PERSONNES IMMIGRANTES OUTILLÉES ET EN MESURE DE PARTICIPER À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.....	20
ENJEU 5	
UNE ORGANISATION ENGAGÉE, EFFICACE ET AGISSANT DE MANIÈRE CONCERTÉE	20
SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021	25



PARTIE 1

LE CONTEXTE

UNE CONCURRENCE INTERNATIONALE ACCRUE ET UNE POLITIQUE CANADIENNE EN ÉVOLUTION

Le contexte international est marqué depuis quelques années par des flux migratoires croissants dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qu'il s'agisse d'immigration permanente ou temporaire. L'environnement international est de plus en plus compétitif en matière d'attraction de talents stratégiques. Cette compétitivité s'explique par le déclin, en cours ou appréhendé, de la population en âge de travailler, tant au Québec que dans nombre de pays membres de l'OCDE. L'Asie et l'Océanie accueillent des parts croissantes d'étudiantes et d'étudiants étrangers, même si l'Amérique du Nord et l'Europe demeurent des destinations privilégiées. La migration dite permanente ayant tendance à devenir transitoire ou circulaire, il devient nécessaire de miser encore plus sur les mouvements migratoires des travailleuses et travailleurs temporaires ainsi que des étudiantes et étudiants étrangers.

Les taux de chômage élevés dans plusieurs pays, d'Europe notamment, et la faible croissance économique dans plusieurs régions du monde pourraient inciter des personnes, par ailleurs mobiles compte tenu de leurs compétences, à migrer vers des sociétés dont la situation économique est moins précaire ou qui offrent une meilleure qualité de vie. Le Québec fait face à de sérieux concurrents, dont le reste du Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le gouvernement canadien a entrepris la modification et la mise à jour de certains des programmes d'immigration de compétence fédérale qui touchent le Québec, ce qui s'est traduit entre autres par l'introduction d'*Entrée express*, en janvier 2015, par la réforme du Programme des aides familiaux résidents et par des changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires. Le gouvernement fédéral a également annoncé sa volonté de hausser des volumes ciblés d'immigration au Canada, au cours des prochaines années, et son désir d'établir de plus en plus d'ententes bilatérales avec les provinces dans le domaine de l'immigration. Le Québec continue toutefois de se démarquer avec l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, qui encadre le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement.

Dans le nouveau contexte migratoire, la prospection de candidates et de candidats à l'immigration constitue un défi de taille pour le Québec qui doit assurer une adéquation optimale entre les besoins nationaux et régionaux et la sélection économique. Dans ces conditions, il devient de plus en plus pressant pour le Québec d'innover en transformant et en modernisant ses activités.

Le Québec souscrit pleinement au principe de solidarité internationale de même qu'aux objectifs des conventions régissant la protection des personnes. Les conflits et les catastrophes naturelles l'amènent à exprimer concrètement sa compassion et sa solidarité à l'endroit des personnes touchées en les accueillant au Québec et en les aidant à y rebâtir leur vie avec dignité. Dans le cadre de la mobilisation internationale d'aide aux personnes réfugiées syriennes, le gouvernement du Québec s'est rapidement mobilisé pour accueillir un plus grand nombre de personnes réfugiées syriennes. Un engagement concerté du gouvernement ainsi que des organismes communautaires de soutien à l'installation et à l'intégration des personnes réfugiées de même que des organismes de parrainage collectif et des groupes parrains permet de répondre efficacement aux situations d'urgence humanitaire.

UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE COMPLEXE, SOURCE DE DÉFIS ÉCONOMIQUES ET RÉGIONAUX

Le Québec connaît des changements démographiques dont le rythme s'accélère : le ralentissement de la croissance de sa population, la décroissance de la population en âge de travailler ainsi que le vieillissement de sa population¹. Sans y remédier, l'immigration peut contribuer à en réduire les conséquences sur la prospérité du Québec.

Le Québec connaît en effet un vieillissement de sa population à la fois plus rapide et plus marqué qu'ailleurs au Canada et dans la plupart des pays de l'OCDE. De plus, le poids démographique du Québec dans l'ensemble du Canada diminue d'année en année, malgré le nombre plus important de personnes immigrantes admises depuis 2010, comparativement aux années antérieures. Cette situation pourrait s'expliquer par la baisse de la part du Québec dans l'immigration internationale au Canada, par l'écart entre les taux de croissance démographique du Québec et du Canada, par la mobilité interprovinciale et le contexte de faible fécondité.

L'apport de l'immigration à la croissance économique s'illustre notamment par la proportion des personnes immigrantes qui déclarent un revenu d'emploi. Cette proportion croît avec la durée de résidence. Il convient par ailleurs de souligner que la proportion de personnes immigrantes qui déclarent être travailleuses ou travailleurs autonomes est plus élevée que parmi la population native, ce qui contribue au dynamisme entrepreneurial. Ainsi, bien que les obstacles à la croissance économique future demeurent importants, l'immigration joue un rôle de premier plan pour maintenir, à long terme, une croissance économique aussi favorable que possible en contribuant à alimenter le bassin de la population en âge de travailler.

Selon les perspectives d'Emploi-Québec², 1,37 million d'emplois seront à pourvoir au Québec entre 2015 et 2024. Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, 21 % de ces emplois devront être occupés par des personnes immigrantes, que ce soit pour remplacer la main-d'œuvre vieillissante ou pour assurer une croissance annuelle de l'emploi au Québec et dans les régions.

LE FRANÇAIS, UN ATOUT ESSENTIEL, TANT POUR LE QUÉBEC QUE POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Québec a fait de la contribution de l'immigration à la pérennité et à la vitalité du fait français un défi prioritaire. Le français représente non seulement un instrument de communication, mais c'est aussi la clé d'une pleine participation à la vie québécoise et un symbole d'appartenance commune au Québec.

1. Ces changements démographiques surviennent sous l'effet combiné d'un indice de fécondité inférieur au seuil de renouvellement des générations, d'une longévité accrue et d'un solde migratoire interprovincial négatif.

2. EMPLOI-QUÉBEC. *Le marché du travail et l'emploi par industrie au Québec – Perspectives à moyen (2015-2019) et à long terme (2015-2016)*.

LA PARTICIPATION ET LA VALORISATION DE LA DIVERSITÉ

L'engagement des personnes immigrantes est indissociable de celui de la société dans son ensemble. Cet engagement partagé, qui s'inscrit dans un processus d'adaptation face à la diversification ethnoculturelle de la population québécoise, permet d'offrir aux personnes immigrantes les conditions nécessaires au succès de leur intégration ainsi qu'un accès équitable aux ressources collectives. L'engagement partagé de la société et des personnes immigrantes favorise la pleine participation³ de ces dernières.

Il demeure toutefois des entraves persistantes à la participation et à l'inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, qui compromettent leur contribution au dynamisme et à la prospérité de la société québécoise, entraves qui ne pourront être levées sans une sensibilisation de la société québécoise à toutes les questions portant sur l'immigration et la diversité.

La diversification croissante de la société québécoise, au cours des dernières années, a suscité des inquiétudes dans une partie de la population quant au respect des valeurs démocratiques et à la cohésion sociale. Cette situation appelle le gouvernement à œuvrer avec détermination, aussi bien auprès de la population que des personnes immigrantes. Une attention particulière a donc été prêtée à cette question dans l'élaboration de la Politique québécoise *Ensemble, nous sommes le Québec* et des engagements ont été pris par le Ministère et ses partenaires dans la Stratégie d'action 2016-2021 qui l'accompagne.

Pour accroître la reconnaissance de la diversité dans les milieux de vie, consolider les liens de confiance et de solidarité et contrer les préjugés, la discrimination et le racisme, la sensibilisation et l'éducation sont des moyens qui ne peuvent porter leurs fruits qu'en complémentarité avec l'appui de mesures visant à contrer les injustices et les inégalités sociales, économiques et politiques. À cet égard, le Ministère assume la responsabilité de sensibiliser la population aussi bien que les personnes immigrantes, ainsi que de mobiliser l'ensemble des acteurs des milieux de vie pour déployer des actions qui, notamment, favorisent le rapprochement interculturel et préviennent les situations d'exclusion. Cette mobilisation est au cœur de la Stratégie d'action 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec* et se reflète également dans le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*.

DES DÉFIS ORGANISATIONNELS PARTAGÉS

Le secteur public québécois évolue dans un contexte organisationnel de changement sous plusieurs aspects :

- les attentes grandissantes de la population et des personnes élues quant à la transparence de l'Administration et à la bonne gestion des fonds publics, qui nécessitent de s'assurer de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacé de l'action publique ;
- un contexte budgétaire qui nécessite des efforts supplémentaires de la part de tous les ministères et organismes du gouvernement en vue d'une gestion rigoureuse des fonds publics ;
- les nouveaux modes de prestation de services associés à l'émergence des nouvelles technologies, qui viennent s'ajouter aux modes existants ;
- des départs à la retraite qui, comme dans le secteur privé, peuvent entraîner une perte importante d'expertise si celle-ci n'est pas adéquatement transférée à d'autres personnes.

3. La pleine participation désigne plus précisément « un idéal d'engagement de tous les membres de la société dans les sphères de la vie collective. Elle est le reflet d'une conjugaison réussie des capacités et aspirations individuelles avec les dispositions sociétales optimales ». QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, *Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et des Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective*, 2015, p. 14.

Enfin, la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif adoptée en janvier 2014 comporte des exigences en matière de révision des normes de nature législative ou réglementaire ayant des impacts sur les entreprises. En vertu de cette politique, le Ministère s'est doté d'un mécanisme de révision de ces normes. Conséquemment, un comité interne de révision des normes touchant les entreprises a été mis sur pied.

DES OUTILS DE GOUVERNANCE RENOUVELÉS

Durant 25 ans, le Québec a fondé son action sur l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec, pour bâtir ensemble*. En raison des changements économiques et sociaux survenus au cours de ces années, une révision en profondeur s'imposait quant à l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Par suite de consultations publiques en commission parlementaire, la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action 2016-2021 ont été adoptées par le gouvernement, puis dévoilées le 7 mars 2016.

L'inadéquation entre le système d'immigration en place et les besoins évolutifs du Québec limite la contribution des personnes immigrantes à la prospérité dans un contexte de compétition mondiale. Elle a mené le gouvernement à revoir en profondeur sa législation en matière d'immigration. L'objectif de la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec (2016, chapitre 3), sanctionnée le 6 avril 2016⁴, est d'instituer un système d'immigration renouvelé qui vise une réponse plus adaptée aux besoins du Québec et des régions, une meilleure gestion de la demande et une réduction des délais. Elle traite également de l'immigration temporaire et engage le Ministère à favoriser le passage du statut temporaire au statut permanent dans le cas des travailleurs et des étudiants étrangers.

La loi a également pour but de favoriser, par un engagement partagé entre la société québécoise et les personnes immigrantes, la pleine participation, en français, à la vie collective en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques, en plus de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à son enrichissement culturel. De plus, la loi vise à ce que les personnes immigrantes contribuent notamment à la prospérité du Québec, à son rayonnement international, à la pérennité et à la vitalité du français ainsi qu'au dynamisme des régions du Québec.

Comme l'exige l'actuelle Loi sur l'immigration au Québec (RLRQ, c. I-0.2), le Québec a adopté, le 27 octobre 2016, les orientations de la planification de l'immigration pour la période 2017-2019 proposées à la suite d'une consultation publique en commission parlementaire tenue en août 2016. Ces orientations prennent en considération les réalités économique, sociale et linguistique du Québec, ainsi que ses besoins actuels et futurs. Les orientations sont prises en compte dans les plans d'immigration qui sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale pour la période couverte et prennent assises sur la Politique québécoise *Ensemble, nous sommes le Québec*. La dernière consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration a mis en exergue toute l'importance des actions du gouvernement et de ses partenaires pour s'assurer que les personnes immigrantes que le Québec accueille soient en mesure de s'intégrer rapidement dans un emploi à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.

4. La nouvelle loi entrera en vigueur simultanément à l'édiction de la nouvelle réglementation au moment décidé par le gouvernement du Québec.



PARTIE 2

LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

Le Ministère axe ses priorités autour de cinq enjeux qui déterminent sa contribution pour une société prospère et équitable :

- La confiance dans un système d'immigration performant et compétitif;
- La contribution de l'immigration à la prospérité du Québec;
- L'édification d'une société inclusive et attractive;
- Des personnes immigrantes outillées et en mesure de participer à la société québécoise;
- Une organisation engagée, efficace et agissant de manière concertée.

ENJEU 1

LA CONFIANCE DANS UN SYSTÈME D'IMMIGRATION PERFORMANT ET COMPÉTITIF

À l'automne 2015, le Québec s'est doté d'une vision globale en matière d'immigration, de participation et d'inclusion en adoptant la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*, qui guidera ses actions dans les prochaines décennies. La Politique est accompagnée d'une stratégie d'action qui comporte des mesures novatrices et structurantes et des moyens d'action qui permettront de faire du Québec une société plus inclusive, ainsi que de favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société québécoise. De nombreux acteurs concernés, tant au sein du gouvernement que dans les collectivités, sont appelés à participer à cette stratégie.

De plus, l'Assemblée nationale a adopté, le 6 avril 2016, le projet de loi n° 77 proposant une révision en profondeur de la Loi sur l'immigration au Québec. Étape essentielle de la mise en œuvre de la nouvelle politique et de sa stratégie d'action, l'adoption de la loi permet de mieux refléter les responsabilités actuelles du Québec. Les principaux changements permettront l'instauration d'un nouveau système d'immigration concurrentiel, dynamique et performant. Grâce à ce système, le gouvernement se donnera les moyens d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins évolutifs du Québec et de ses régions et la sélection économique.

ORIENTATION 1

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SYSTÈME D'IMMIGRATION QUI RÉPOND ET S'ADAPTE AUX BESOINS DU QUÉBEC ET DES PERSONNES IMMIGRANTES

La mise en œuvre de la stratégie d'action couvrant la période 2016-2021 permettra de voir et de mesurer les retombées des actions en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.



OBJECTIF 1.1

RÉVISER EN PROFONDEUR L'ACTION DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, DE PARTICIPATION ET D'INCLUSION

Indicateur 1.1.1 : Proportion des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion mises en œuvre

Cible 2016-2017 : 25 %

Cible 2017-2018 : 50 %

Cible 2018-2019 : 75 %

Décembre 2018 : Évaluation de mi-parcours complétée

Cible 2019-2020 : 90 %

Cible 2020-2021 : 100 %

ENJEU 2

LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

Le Québec a fait le choix de miser sur l'apport de l'immigration pour répondre à ses besoins économiques, puisque les personnes immigrantes viennent accroître la population en âge de travailler, soit le groupe qui participe le plus à la croissance de l'économie et à la hausse du niveau de vie.

La sélection de l'immigration économique est une compétence exclusive du Québec, qui peut ainsi déterminer ses orientations selon ses choix de société et sa lecture de l'environnement. Le gouvernement du Québec est à pied d'œuvre pour mettre en place un système d'immigration compétitif qui assure un traitement rapide et efficace des demandes d'immigration économique. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont déjà mis en place un système basé sur le principe de la déclaration d'intérêt. Le Québec vise aussi à favoriser l'arrivée de gens d'affaires qui contribuent au développement économique et au dynamisme entrepreneurial.

La modernisation du système d'immigration s'appuiera notamment sur une nouvelle approche de prospection et d'attraction qui vise, entre autres, à attirer des candidates et candidats répondant aux besoins économiques du Québec et des régions, un objectif qui s'arrime également avec la nécessité d'attirer des personnes francophones de façon à assurer la pérennité et la vitalité du français. Le Québec cherche aussi à favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec confrontées à des raretés de main-d'œuvre, notamment en faisant connaître et en valorisant le potentiel des régions dès le début de la démarche d'immigration.

Des efforts particuliers seront investis dans la rétention des personnes à statut temporaire qui étudient ou travaillent déjà au Québec.



ORIENTATION 2

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La mise en œuvre d'un système d'immigration concurrentiel et performant basé sur le modèle de la déclaration d'intérêt favorise la sélection de personnes immigrantes qui comblent les besoins du Québec. À partir d'une banque de candidates et candidats, seules les personnes dont le profil répond le mieux aux besoins évolutifs du marché du travail québécois, de par la formation et les connaissances linguistiques, notamment, seront invitées à présenter une demande de Certificat de sélection du Québec.

Dans le cadre de ce nouveau système de sélection, les partenaires économiques et territoriaux seront parties prenantes pour assurer une meilleure adéquation entre les compétences et les emplois, et ainsi favoriser l'établissement durable.

AXE : SYSTÈME D'IMMIGRATION PERFORMANT

La sélection des personnes immigrantes doit être arrimée aux besoins de marché du travail, refléter la diversité de ces besoins et permettre d'y répondre rapidement. Une place importante doit être accordée aux compétences exigées par le marché du travail afin de sélectionner les candidates et candidats qui y satisfont le mieux.

OBJECTIF 2.1

ACCROÎTRE L'ADÉQUATION DE LA SÉLECTION AUX BESOINS DU QUÉBEC
ET AUX PROFILS DES PERSONNES IMMIGRANTES PAR L'INSTAURATION
D'UN NOUVEAU MODE DE SÉLECTION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Indicateur 2.1.1 : Proportion des certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés sur la base de la déclaration d'intérêt

Cible 2016 : s. o.

Cible 2017 : s. o.

Cible 2018 : Au minimum 40 %

Cible 2019 : Au minimum 80 %

Cible 2020 : 100 %

Indicateur 2.1.2 : Délais de traitement des demandes de sélection du Québec

Cible annuelle : 20 jours pour le Programme de l'expérience québécoise

Cible 2016 : Délai maximum de 36 mois pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés

Cible 2017 : Délai maximum de 30 mois pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés

Cible 2018 : Délai maximum de 24 mois pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés

Cible annuelle

2018-2021 : 6 mois pour la sélection sur la base de la déclaration d'intérêt

Indicateur 2.1.3 : Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec

Cible annuelle

2016-2019 : Au moins 70 %

Indicateur 2.1.4 : Proportion des immigrants entrepreneurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants entrepreneurs

Cible 2016 : s. o.

Cible 2017 : s. o.

Cible 2018 : 100 %

Indicateur 2.1.5 : Proportion des immigrants investisseurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants investisseurs

Cible 2016 : s. o.

Cible 2017 : s. o.

Cible 2018 : s. o.

Cible 2019 : 75 %

Cible 2020 : 100 %

Indicateur 2.1.6 : Proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

Cible annuelle

2017-2019 : Au moins 85 %

OBJECTIF 2.2

AUGMENTER L'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES IMMIGRANTES
QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU QUÉBEC ET DES RÉGIONS

Indicateur 2.2.1 : Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger

Cible 2019 : Au moins 40 %

AXE : PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION

Depuis 1991, le Québec mène des exercices de planification pluriannuelle de l'immigration. Ces exercices permettent de déterminer les orientations en matière d'immigration, soit le nombre prévu de personnes immigrantes et la composition de l'immigration que le Québec souhaite accueillir au cours des prochaines années. Soumises à une consultation publique par la commission parlementaire compétente, ces orientations prennent assise sur les enjeux et les choix stratégiques déterminés dans la politique d'immigration. Les orientations adoptées sont mises en œuvre, durant la période couverte par la planification, dans les plans annuels d'immigration du Québec qui sont déposés à l'Assemblée nationale.





OBJECTIF 2.3

RÉALISER LES ORIENTATIONS DE LA *PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC*
POUR LA PÉRIODE 2017-2019

Indicateur 2.3.1 : Nombre de personnes immigrantes admises au Québec annuellement

Cible 2016 : 48 500 à 51 500 personnes immigrantes admises

Cible 2017 : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises

Cible 2018 : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises

Cible 2019 : 50 500 à 54 500 personnes immigrantes admises

Indicateur 2.3.2 : Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble de l'immigration

Cible 2016 : 58 %

Cible 2019 : 63 %

Indicateur 2.3.3 : Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans

Cible annuelle

2016-2019 : Au moins 65 %

ORIENTATION 3

LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL DES PERSONNES IMMIGRANTES

Des obstacles continuent de limiter les personnes immigrantes dans leur capacité d'action, que ce soit pour trouver un emploi, pour obtenir les services dont elles ont besoin ou pour s'investir pleinement dans la vie collective. Leurs efforts doivent toutefois se faire de pair avec ceux de la société et des partenaires des différents milieux de vie qui, par leur mobilisation, permettront de lever les obstacles.

La participation à la société nécessite également l'apprentissage et l'usage renforcés du français comme langue commune favorisant une plus grande cohésion sociale.

AXE : PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

La maîtrise du français est considérée comme un des principaux éléments favorisant la participation des personnes immigrantes à la société québécoise dans les diverses sphères de la vie collective. La connaissance de la langue officielle du Québec est un vecteur indispensable d'intégration, mais aussi de cohésion sociale. L'élargissement des services de francisation à visée professionnelle permet à la personne immigrante d'acquérir les compétences en français et les repères socioculturels nécessaires pour trouver un emploi à la hauteur de ses compétences.

Les personnes immigrantes adultes qui désirent apprendre le français ou améliorer leurs compétences de la langue commune ont accès à un large éventail de services. Le Québec poursuit ses efforts en diversifiant ces services et en faisant leur promotion auprès des populations visées, en les incitant à participer et en simplifiant l'accès.

Pour accélérer l'insertion professionnelle à la hauteur des compétences et en français, il faut offrir aux personnes immigrantes des services de francisation qui répondent directement à leur besoin d'acquérir les compétences langagières nécessaires à l'exercice de leur métier ou profession au Québec.

L'établissement d'un portrait de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethno-culturelles à la vie collective et la publication régulière de données permettent de documenter et de suivre les différentes formes d'engagement participatif de ces personnes ainsi que les dispositions sociétales qui les rendent possibles. Ces portraits, qui portent sur la participation linguistique ainsi que démographique, citoyenne, économique, communautaire, identitaire et culturelle, permettent de renforcer la connaissance de tous les acteurs pour agir avec encore plus de pertinence. Une meilleure connaissance de la participation dans ces diverses dimensions permet d'accroître la pertinence des mesures déployées par le Ministère et ses partenaires.



OBJECTIF 3.1

BONIFIER L'OFFRE DE FRANCISATION À VISÉE PROFESSIONNELLE

Indicateur 3.1.1 : Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation

Cible annuelle : 1 domaine de formation additionnel

Cible 2020-2021 : 10 domaines de formation couverts



OBJECTIF 3.2

PROMOUVOIR LE RÔLE DU FRANÇAIS COMME LANGUE D'INTÉGRATION
ET DE COHÉSION SOCIALE

Indicateur 3.2.1 : Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère

Cible 2016-2017 : Augmenter de 10 % le nombre de personnes immigrantes participantes

Cible 2017-2018 : Augmenter de 5 % le nombre de personnes immigrantes participantes

Les cibles 2018 à 2021 seront définies ultérieurement en fonction de l'évolution du profil sociodémographique des personnes immigrantes nouvellement arrivées et, plus particulièrement, de leur niveau préalable de maîtrise du français.



OBJECTIF 3.3

RENFORCER LA CONNAISSANCE PUBLIQUE DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES
IMMIGRANTES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES

Indicateur 3.3.1 : Publication des résultats décrivant la participation réalisée

Cible 2016-2017 : Publication annuelle

Cible 2017-2018 : Publication annuelle

Cible 2018-2019 : Publication annuelle



L'accueil et l'intégration des personnes immigrantes seront d'autant plus réussis que les conditions auront été réunies pour favoriser leur établissement durable au sein de collectivités accueillantes et inclusives. Cela pourrait être atteint par une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et autres intervenants afin de mobiliser tous les acteurs des milieux de vie. L'ouverture de la société à la diversité accrue de sa population favorisera la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines.

ORIENTATION 4

VALORISER LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE POUR UN QUÉBEC INCLUSIF

La société s'emploie à consolider des liens de confiance et de solidarité étroits et fructueux entre les personnes de toutes origines. En contexte de diversité croissante, l'inclusion repose sur la qualité des relations interculturelles et le développement d'une appartenance commune qui unisse les Québécoises et Québécois au-delà de leurs différences.

AXE : VALORISATION DE LA DIVERSITÉ

Une société inclusive valorise la diversité et reconnaît son apport au développement du Québec et à sa prospérité. Le fait de consolider et d'accroître les connaissances sur la diversité favorise des relations interculturelles harmonieuses, ce qui a pour effet d'enrichir la société, sur les plans culturel, social et même économique, et contribue ainsi à sa prospérité. Au moyen d'une campagne de sensibilisation sur le vivre-ensemble mettant en lumière le caractère pluriel de la société québécoise et l'apport de la diversité à la prospérité du Québec, le Ministère vise à favoriser des échanges interculturels ouverts et actifs ainsi qu'à sensibiliser la population sur les conséquences des préjugés, du racisme et de la discrimination sur les personnes qui en sont victimes, et sur la société dans son ensemble, qui ne peut se priver de la contribution de tous ses citoyens et citoyennes.

OBJECTIF 4.1

PROMOUVOIR DES ÉCHANGES INTERCULTURELS OUVERTS ET ACTIFS

Indicateur 4.1.1 : Proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec

Cible 2016-2017 : Première mesure réalisée

Cible 2020-2021 : Augmentation de 10 % de la proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec

ORIENTATION 5

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES ACTEURS DES MILIEUX DE VIE POUR POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS INCLUSIVES ET ACCUEILLANTES

En plus des ministères et des organismes publics, les partenaires des milieux de vie, notamment les municipalités et autres acteurs régionaux, sont appelés à se concerter davantage et à agir avec détermination afin de mettre en place les conditions favorables à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, de même qu'à leur établissement durable dans leur collectivité d'accueil.

Le Ministère signe des ententes avec des municipalités avec l'objectif d'accroître la prise en compte de la diversité ethnoculturelle par l'ensemble des acteurs de la société et de favoriser la concertation, afin d'améliorer les conditions d'accueil et de réunir les conditions propices à l'établissement durable.

Le Ministère s'appuie sur le rôle de leader que peuvent jouer la Métropole, la Capitale nationale ainsi que les autres municipalités en matière de concertation et de mobilisation des milieux locaux.

AXE : MOBILISATION DES MILIEUX

L'établissement, l'intégration et la participation des personnes immigrantes reposent sur la mobilisation et l'engagement des acteurs socioéconomiques, des ministères et organismes, des milieux de vie et de l'ensemble de la société.

En lien avec les besoins de main-d'œuvre et les emplois disponibles dans les régions du Québec, le Ministère suscite, par ses actions et de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, l'intérêt des personnes immigrantes à s'établir dès leur arrivée hors de la région métropolitaine de Montréal et à y demeurer.

OBJECTIF 5.1

RENFORCER L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS INTERVENTIONS VISANT LA PARTICIPATION, EN FRANÇAIS, DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES

Indicateur 5.1.1 : Nombre de nouvelles actions à visée économique incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales en vertu d'une entente partenariale avec le Ministère

Cible annuelle

2016-2021 : Une nouvelle action à visée économique par plan d'action

Indicateur 5.1.2 : Mise en œuvre d'une stratégie visant la définition, par les collectivités, d'actions adaptées et la mobilisation des acteurs concernés

Cible 2016-2017 : Approche déterminée

Cible 2017-2018 : Projet pilote dans une municipalité régionale de comté

Cible 2020-2021 : Mise en œuvre finalisée

Indicateur 5.1.3 : Proportion des personnes immigrantes qui s'établissent au moment de leur admission hors de la région métropolitaine de Montréal

Cible 2016 : 17 %

Cible 2018 : 18 %

Cible 2020 : 19 %



ENJEU 4

DES PERSONNES IMMIGRANTES OUTILLÉES ET EN MESURE DE PARTICIPER À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Afin de permettre une adéquation optimale entre les besoins évolutifs du Québec et les profils des personnes immigrantes, celles-ci doivent être outillées en vue de leur participation à la société. Le Québec doit déployer une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes et enrichir la francisation, notamment à visée professionnelle.

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes immigrantes tout en favorisant leur autonomie, le Ministère a amorcé un renouvellement de ses façons de faire dans un objectif de performance de l'offre de services.

ORIENTATION 6

DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ET ADAPTÉE AUX PROFILS ET AUX BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES AFIN D'ACCÉLÉRER ET DE FACILITER LEUR PARCOURS

La mise en œuvre d'une nouvelle offre de services axée sur la réponse aux besoins des personnes immigrantes selon leur profil permettra à la clientèle d'effectuer plus facilement et plus rapidement ses démarches de façon autonome, et ce, depuis l'étranger, ainsi que d'apporter une réponse mieux ciblée aux personnes ayant de plus grands besoins.

AXE : OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE



OBJECTIF 6.1

TRANSFORMER L'OFFRE DE SERVICES SELON LES PROFILS DES PERSONNES IMMIGRANTES

Indicateur 6.1.1 : Degré d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes

Cible 2016-2017 : Approche déterminée

Cible 2017-2018 : Projet pilote d'une offre de services modulée

Cible 2020-2021 : Mise en œuvre finalisée

ENJEU 5

UNE ORGANISATION ENGAGÉE, EFFICACE ET AGISSANT DE MANIÈRE CONCERTÉE

La performance d'une organisation publique est jugée selon un nombre croissant d'exigences. La capacité du Ministère d'anticiper et de réagir rapidement à un contexte externe fluctuant et d'assurer la qualité des services à la clientèle repose sur l'engagement, la motivation et les compétences de son personnel. La saine gestion de son personnel et des ressources favorise le rendement et l'efficacité pour l'atteinte des objectifs collectifs.

De par son expertise et ses responsabilités, le Ministère joue un rôle de maître d'œuvre au sein du gouvernement. Il lui faut maintenir la compétence de son personnel et entretenir des liens étroits avec d'autres ministères et organismes publics, afin de contribuer, par l'offre de services d'accueil, de francisation et d'intégration et par les projets en matière de relations interculturelles, à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective, à l'établissement durable en région et à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses.

ORIENTATION 7

METTRE EN PLACE UNE APPROCHE DE GESTION DE LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL EN VUE DE FAVORISER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

Dans les prochaines années, le Ministère va poursuivre la mise en œuvre de pratiques novatrices en vue de renforcer et d'optimiser la gestion des contributions de son personnel. Ces pratiques permettront de maintenir dans la durée une efficacité organisationnelle qui sera également soutenue par un environnement et un aménagement de travail flexibles et stimulants.

Dans une perspective de modernisation des méthodes de travail, le Ministère prévoit la relocalisation de ses bureaux au sein d'un même édifice. Prévu pour 2019, ce projet a pour objectif de procurer un environnement de travail contemporain, convivial et stimulant, qui permettra au Ministère de se distinguer en termes d'innovation au sein du gouvernement.

AXE : CONTRIBUTION DU PERSONNEL



OBJECTIF 7.1

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

Indicateur 7.1.1 : Mise en place de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines

Cible 2016-2017 : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 20 %

Cible 2017-2018 : Plan d'action quinquennal réalisé à 40 %

Cible 2018-2019 : Plan d'action quinquennal réalisé à 60 %

Cible 2019-2020 : Plan d'action quinquennal réalisé à 80 %

Cible 2020-2021 : Plan d'action quinquennal réalisé à 100 % et bilan réalisé

Indicateur 7.1.2 : Contribution de l'environnement et de l'aménagement à la qualité de vie au travail et à la performance organisationnelle

Cible 2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement

Cible 2020-2021 : Sondage auprès du personnel visé après le déménagement et à la suite des adaptations qui auront pu être apportées



ORIENTATION 8

RECONNAÎTRE L'INFORMATION COMME UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE GÉRÉE DE MANIÈRE STRUCTURÉE, FIABLE ET SÉCURITAIRE

La disponibilité et la fiabilité de l'information sont importantes pour les processus décisionnels et permettent une évaluation précise de la situation et des mesures à prendre. La multiplication des données provenant de différentes sources, le recours de plus en plus fréquent aux services en ligne et le volume accru d'information à gérer nécessitent la mise en place de processus formels et fiables de sécurité de l'information permettant notamment d'assurer la gestion des risques, la gestion de l'accès à l'information et la gestion des incidents.

AXE : GESTION DE L'INFORMATION



OBJECTIF 8.1

ASSURER UNE GESTION EFFICACE ET SÉCURITAIRE DE L'INFORMATION EN ADOPTANT ET EN METTANT EN ŒUVRE UN CADRE DE GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Indicateur 8.1.1 : Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information

Cible 2016-2017 : Cadre de gestion documentaire implanté

Cible 2018-2019 : Cadre de gestion de l'information implanté

ORIENTATION 9

RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'IMMIGRATION ET À LA DIVERSITÉ

La concertation accroît la cohérence et l'efficacité des réalisations en permettant l'échange d'information entre ministères et organismes de même qu'une meilleure coordination des actions.

AXE : LEADERSHIP

En assumant son leadership sur le plan de l'échange et de la synergie des actions, le Ministère se trouve à renforcer la capacité d'analyse, d'innovation et d'action de ses divers partenaires ainsi que leur aptitude à mettre en œuvre les priorités dans divers projets à large portée.

La reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger est une priorité gouvernementale. Le *Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger* a été mandaté pour résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes afin que leur contribution à l'essor économique soit rapide et réussie. Une stratégie d'action spécifique sera mise en œuvre pour donner suite aux recommandations du Comité interministériel.

Dévoilé le 10 juin 2015, le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*, qui réunit 10 ministères et organismes, vise à apporter une réponse concertée, cohérente et prompte afin de contrer les situations qui sont propices à la radicalisation menant à la violence et de renforcer le vivre-ensemble.

Afin d'adapter l'offre de services aux besoins des personnes admises pour des motifs de protection ou d'autres considérations humanitaires, un comité mixte qui réunit les ministères et organismes gouvernementaux concernés ainsi que des représentantes et représentants d'organismes communautaires, de municipalités et d'organismes de parrainage a été formé au mois d'août 2016. Ce comité présentera une nouvelle stratégie d'action qui viendra prendre le relais du Plan d'action 2013-2016 du gouvernement du Québec pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger.

Afin d'améliorer la coordination, la continuité et l'efficacité de l'offre de services destinés aux personnes immigrantes pour lever les obstacles à l'intégration, notamment sur le marché du travail, en phase avec la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*, le Comité ministériel sur l'intégration des personnes immigrantes a été mis sur pied en décembre 2016.



OBJECTIF 9.1

COORDONNER LES ACTIONS DES PARTENAIRES POUR UNE PLUS GRANDE PERFORMANCE

Indicateur 9.1.1 : Proportion des mesures mises en œuvre de la stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger

Cible 2017-2021 : Bilans annuels

Indicateur 9.1.2 : Proportion des mesures réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble*

Cibles 2016-2018 : Bilans annuels publiés en 2016 et 2017
Bilan final publié en 2018

Indicateur 9.1.3 : Proportion des mesures réalisées dans le cadre de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires

Cible 2017-2021 : Bilans annuels

AXE : PERFORMANCE DES INTERVENTIONS

L'instauration d'un modèle intégré de révision continue des programmes permet au Ministère d'organiser la façon de mesurer sa performance et ainsi, de l'enrichir. Ce système permettra d'obtenir un portrait global et fiable de la performance des programmes du Ministère.





OBJECTIF 9.2

SYSTÉMATISER LA MESURE DE LA PERFORMANCE DES INTERVENTIONS DU MINISTÈRE
ET DE SES PARTENAIRES

Indicateur 9.2.1 : Nombre de programmes et services révisés dans le cadre du modèle
intégré de révision continue des programmes dotés d'indicateurs
de performance

Cible 2016-2017 : 2 programmes ou services révisés

Cible 2017-2018 : 3 programmes ou services révisés

Cible 2018-2019 : 4 programmes ou services révisés

Cible 2019-2020 : 5 programmes ou services révisés

Cible 2020-2021 : 6 programmes ou services révisés

.....



2016

2021

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE

MISSION

PROMOUVOIR L'IMMIGRATION,
LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION,
SÉLECTIONNER LES PERSONNES IMMIGRANTES
ET FAVORISER LEUR PLEINE PARTICIPATION
AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

VISION

UN MINISTÈRE MOBILISÉ ET ENGAGÉ
À ÊTRE MAÎTRE D'ŒUVRE D'UN SYSTÈME
D'IMMIGRATION PERFORMANT
ET À CONTRIBUER DE FAÇON CONCERTÉE À
LA PROSPÉRITÉ D'UN QUÉBEC FRANCOPHONE,
INCLUSIF ET FIER DE SA DIVERSITÉ



ENJEUX

ORIENTATIONS

AXES

ENJEU
1

LA CONFIANCE DANS UN
SYSTÈME D'IMMIGRATION
PERFORMANT ET
COMPÉTITIF

1. METTRE EN PLACE UN NOUVEAU
SYSTÈME D'IMMIGRATION QUI RÉPOND
ET S'ADAPTE AUX BESOINS DU QUÉBEC
ET DES PERSONNES IMMIGRANTES

INSTRUMENTS
DE GOUVERNANCE
RENOUVELÉS

ENJEU
2

LA CONTRIBUTION
DE L'IMMIGRATION
À LA PROSPÉRITÉ
DU QUÉBEC

2. SÉLECTIONNER DES PERSONNES
IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX
BESOINS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

SYSTÈME D'IMMIGRATION
PERFORMANT

PLANIFICATION
DE L'IMMIGRATION

3. LIBÉRER LE PLEIN POTENTIEL
DES PERSONNES IMMIGRANTES

PARTICIPATION
À LA VIE COLLECTIVE

OBJECTIFS

INDICATEURS

CIBLES

1.1 Réviser en profondeur l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion	1.1.1 Proportion des mesures de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion mises en œuvre	2016-2017 : 25 % 2017-2018 : 50 % 2018-2019 : 75 % Déc. 2018 : Évaluation de mi-parcours complétée 2019-2020 : 90 % 2020-2021 : 100 %
	2.1.1 Proportion des certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés sur la base de la déclaration d'intérêt	2016 : s. o. 2017 : s. o. 2018 : Au minimum 40 % 2019 : Au minimum 80 % 2020 : 100 %
2.1 Accroître l'adéquation de la sélection aux besoins du Québec et aux profils des personnes immigrantes par l'instauration d'un nouveau mode de sélection des personnes immigrantes	2.1.2 Délais de traitement des demandes de sélection	Annuelle 2016-2021 : 20 jours pour le PEQ ¹ 2016 : Délai maximum de 36 mois pour le PRTQ ² 2017 : Délai maximum de 30 mois pour le PRTQ 2018 : Délai maximum de 24 mois pour le PRTQ Annuelle 2018-2021 : 6 mois pour la déclaration d'intérêt
	2.1.3 Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec	Annuelle 2016-2019 : Au moins 70 %
	2.1.4 Proportion des immigrants entrepreneurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants entrepreneurs	2016 : s. o. 2017 : s. o. 2018 : 100 %
	2.1.5 Proportion des immigrants investisseurs sélectionnés à partir du nouveau programme d'immigration destiné aux immigrants investisseurs	2016 : s. o. 2017 : s. o. 2018 : s. o. 2019 : 75 % 2020 : 100 %
	2.1.6 Proportion des adultes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission	Annuelle 2017-2019 : Au moins 85 %
	2.2.1 Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger	2019 : Au moins 40 %
2.2 Augmenter l'établissement durable des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et des régions		
2.3 Réaliser les orientations de la <i>Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019</i>	2.3.1 Nombre de personnes immigrantes admises au Québec annuellement	2016 : 48 500 à 51 500 personnes immigrantes admises 2017 : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises 2018 : 49 000 à 53 000 personnes immigrantes admises 2019 : 50 500 à 54 500 personnes immigrantes admises
	2.3.2 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec dans la catégorie de l'immigration économique par rapport à l'ensemble de l'immigration	2016 : 58 % 2019 : 63 %
	2.3.3 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans	Annuelle 2016-2019 : Au moins 65 %
3.1 Bonifier l'offre de francisation à visée professionnelle	3.1.1 Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation	Annuelle : 1 domaine de formation additionnel 2020-2021 : 10 domaines de formation couverts
3.2 Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale	3.2.1 Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère	2016-2017 : Augmenter de 10 % le nombre de personnes immigrantes participantes 2017-2018 : Augmenter de 5 % le nombre de personnes immigrantes participantes 2018-2021 : À définir ³
3.3 Renforcer la connaissance publique de la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	3.3.1 Publication des résultats décrivant la participation réalisée	2016-2017 : Publication annuelle 2017-2018 : Publication annuelle 2018-2019 : Publication annuelle

1. Le PEQ désigne le Programme de l'expérience québécoise.

2. Le PRTQ désigne le Programme régulier des travailleurs qualifiés.

3. Les cibles 2018 à 2021 seront définies ultérieurement en fonction de l'évolution du profil sociodémographique des personnes immigrantes nouvellement arrivées et, plus particulièrement, de leur niveau préalable de maîtrise du français.



ENJEUX

ORIENTATIONS

AXES

ENJEU 3

L'ÉDIFICATION D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ATTRACTIVE

4. VALORISER LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE POUR UN QUÉBEC INCLUSIF

VALORISATION DE LA DIVERSITÉ

5. METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LES ACTEURS DES MILIEUX DE VIE POUR POURSUIVRE L'ÉDIFICATION DE COLLECTIVITÉS INCLUSIVES ET ACCUEILLANTES

MOBILISATION DES MILIEUX

ENJEU 4

DES PERSONNES IMMIGRANTES OUTILLÉES ET EN MESURE DE PARTICIPER À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

6. DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCERTÉE ET ADAPTÉE AUX PROFILS ET AUX BESOINS DES PERSONNES IMMIGRANTES AFIN D'ACCÉLÉRER ET DE FACILITER LEUR PARCOURS

OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE

ENJEU 5

UNE ORGANISATION ENGAGÉE, EFFICACE ET AGISSANT DE MANIÈRE CONCERTÉE

7. METTRE EN PLACE UNE APPROCHE DE GESTION DE LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL EN VUE DE FAVORISER L'EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

CONTRIBUTION DU PERSONNEL

8. RECONNAÎTRE L'INFORMATION COMME UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE GÉRÉE DE MANIÈRE STRUCTURÉE, FIABLE ET SÉCURITAIRE

GESTION DE L'INFORMATION

9. RENFORCER LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ASSOCIÉS À L'IMMIGRATION ET À LA DIVERSITÉ

LEADERSHIP

PERFORMANCE DES INTERVENTIONS

OBJECTIFS

INDICATEURS

CIBLES

4.1 Promouvoir des échanges interculturels ouverts et actifs	4.1.1 Proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec	2016-2017 : Première mesure réalisée 2020-2021 : Augmentation de 10 % de la proportion des adultes qui reconnaissent la diversité ethnoculturelle comme un facteur de développement du Québec
5.1 Renforcer l'engagement des collectivités dans leurs interventions visant la participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	5.1.1 Nombre de nouvelles actions à visée économique incluses dans les plans d'action élaborés par les instances territoriales en vertu d'une entente partenariale avec le Ministère	Annuelle 2016-2021 : Une nouvelle action à visée économique par plan d'action
	5.1.2 Mise en œuvre d'une stratégie visant la définition, par les collectivités, d'actions adaptées et la mobilisation des acteurs concernés	2016-2017 : Approche déterminée 2017-2018 : Projet pilote dans une MRC ⁴ 2020-2021 : Mise en œuvre finalisée
	5.1.3 Proportion des personnes immigrantes qui s'établissent au moment de leur admission hors de la région métropolitaine de Montréal	2016 : 17 % 2018 : 18 % 2020 : 19 %
6.2 Transformer l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes	6.1.1 Degré d'élaboration et de mise en œuvre de l'offre de services selon les profils des personnes immigrantes	2016-2017 : Approche déterminée 2017-2018 : Projet pilote d'une offre de services modulée 2020-2021 : Mise en œuvre finalisée
7.1 Accroître l'efficacité organisationnelle	7.1.1 Mise en place de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines	2016-2017 : Plan d'action quinquennal élaboré et réalisé à 20 % 2017-2018 : Plan d'action quinquennal réalisé à 40 % 2018-2019 : Plan d'action quinquennal réalisé à 60 % 2019-2020 : Plan d'action quinquennal réalisé à 80 % 2020-2021 : Plan d'action quinquennal réalisé à 100 % et bilan réalisé
	7.1.2 Contribution de l'environnement et de l'aménagement à la qualité de vie au travail et à la performance organisationnelle	2017-2018 : Sondage auprès du personnel visé avant le déménagement 2020-2021 : Sondage auprès du personnel visé après le déménagement et à la suite des adaptations qui auront pu être apportées
8.1 Assurer une gestion efficace et sécuritaire de l'information en adoptant et en mettant en œuvre un cadre de gestion de la sécurité de l'information	8.1.1 Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information	2016-2017 : Cadre de gestion documentaire implanté 2018-2019 : Cadre de gestion de l'information implanté
9.1 Coordonner les actions des partenaires pour une plus grande performance	9.1.1 Proportion des mesures mises en œuvre de la stratégie d'action spécifique en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger	2017-2021 : Bilans annuels
	9.1.2 Proportion des mesures réalisées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 <i>La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble</i>	2016-2018 : Bilans annuels publiés en 2016 et 2017 Bilan final publié en 2018
	9.1.3 Proportion des mesures réalisées dans le cadre de la Stratégie d'action spécifique pour les personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires	2017-2021 : Bilans annuels
9.2 Systématiser la mesure de la performance des interventions du Ministère et de ses partenaires	9.2.1 Nombre de programmes et services révisés dans le cadre du modèle intégré de révision continue des programmes dotés d'indicateurs de performance	2016-2017 : 2 programmes ou services révisés 2017-2018 : 3 programmes ou services révisés 2018-2019 : 4 programmes ou services révisés 2019-2020 : 5 programmes ou services révisés 2020-2021 : 6 programmes ou services révisés

4. MRC désigne une municipalité régionale de comté.



